Règlement de consultation	Marché de maîtrise d'œuvre Désamiantage et déconstruction de la ferme de La Forestière

SEGAPAL MANDATAIRE DU SYMALIM

Date limite de remise de plis :

Vendredi 15 septembre 2023

Heure limite :

12h00

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur 3
2. Objet et étendue de la consultation 3
   2.1. Objet 3
   2.2. Mode de passation 3
   2.3. Décomposition du marché 3
   2.4. Nomenclature CPV 3
   2.5. Durée et exécution du marché 3
   2.6. Avance forfaitaire 3
3. Organisation de la consultation 3
   3.1. Délai de validité des offres 3
   3.2. Variantes 4
   3.3. Prestations supplémentaires éventuelles 4
   3.4. Modalités de financement 4
   3.5. Pièces constitutives du dossier de consultation 4
   3.6. Renseignements complémentaires 4
4. Groupements et forme juridique de l'attributaire 4
5. Présentation des candidatures et des offres 5
   5.1. Pièces de la candidature 5
   5.2. Critères d'analyse des candidatures 5
   5.3. Pièces de l'offre 5
   5.4. Sous-traitance 5
6. Jugement des offres et attribution du marché 6
   6.1. Critères de jugement des offres 6
      6.1.1. Critère « valeur technique » 6
      6.1.2. Critère « prix » 6
   6.2. Note finale 6
   6.3. Négociation 6
   6.4. Classement des offres 6
   6.5. Visite des sites 7
7. Conditions d'envoi et de remise des offres 7
8. Voie de recours 7

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Maître d'ouvrage : SYMALIM

Adresse : Chemin de la Bletta - 69120 VAULX EN VELIN

Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage : SEGAPAL : SPL gestion des espaces publics du Rhône amont

Adresse : Chemin de la Bletta - 69120 VAULX EN VELIN

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction de la ferme de La Forestière.

2.2. Mode de passation

La procédure a été passée en procédure adaptée ouverte et conformément aux articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique.

2.3. Décomposition du marché

Le marché n'est pas alloti car il s'agit d'une prestation unique.

2.4. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens [CPV] est :

- Code CPV principal : 71240000 – Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
- Code CPV secondaire : 45111000 – Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier

2.5. Durée et exécution du marché

Le marché est valable pour une durée allant de 6 mois minimum jusqu'à parfait achèvement des travaux.

L'exécution du marché débute à la notification de l'ordre de service (OS) de démarrage.

Les phases d'exécution sont précisées dans l'article 4 du CCTP.

2.6. Avance forfaitaire

Sans objet.

3. Organisation de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Variantes

Aucune variante n'est autorisée et aucune variante n'est exigée.

3.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

3.4. Modalités de financement

Budget Symalim.

3.5. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- le règlement de consultation (RC),
- l'acte d'engagement valant CCAP (AE/CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- le modèle de décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF),
- pour les groupements, l'état « désignation des co-traitants et répartition des prestations »
- le cadre de réponse technique valant mémoire technique,
- le DAAT,
- le plan,
- le rapport DTA

3.6. Renseignements complémentaires

Réponse à une question

Les candidats peuvent poser des questions à la personne publique, au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de remise des offres uniquement via le courriel **marches@grand-parc.fr**.

La réponse sera diffusée par la personne publique à tous les candidats au plus tard 48 heures après la réception de la question.

Renseignements complémentaires diffusés spontanément par la personne publique

Des renseignements complémentaires peuvent être diffusés par la personne publique à toutes les candidats un dossier **au plus tard 6 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres à la suite d'une modification de détail ou d'une précision apportée au DCE. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Report de la date de dépôt des offres

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, les délais des 4 jours et des 6 jours sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Groupements et forme juridique de l'attributaire

Si l'attributaire est un groupement d'opérateurs économiques, il devra adopter la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire ou d'un groupement solidaire.

Il est interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

5.1. Pièces de la candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- la déclaration sur l'honneur remplie, datée et signée (modèle en pièce jointe du présent dossier de consultation),
- les attestations fiscale et sociale à jour,
- les moyens humains et techniques mis en place pour les prestations objet du marché,
- les références pour des prestations similaires,
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile et professionnelle,
- un pouvoir donné au signataire si ce dernier n'est pas le représentant légal de l'entreprise.

Dans le cadre d'un groupement, chaque co-traitant présente un dossier comportant les mêmes pièces.

5.2. Critères d'analyse des candidatures

Après examen des candidatures, si la personne publique constate que des pièces, dont la production a été réclamée, sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces.

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou jugées insuffisantes et/ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles et financières suffisantes et/ou dont les compétences présentées sont jugées insuffisantes ne seront pas admises.

5.3. Pièces de l'offre

Les pièces à remettre dans l'offre sont les suivantes :

- l'acte d'engagement valant CCAP (AE/CCAP) dûment complété, daté et signé,
- la décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) datée et signée,
- le cadre de réponse technique valant mémoire technique,
- le cas échéant, l'état « désignation des co-traitants et répartition des prestations »,
- un RIB ou pour un groupement, le RIB de chaque co-traitant,
- le cas échéant, un acte de sous-traitance.

5.4. Sous-traitance

Le candidat peut déclarer un ou plusieurs sous-traitant(s) lors du dépôt de son offre.

Les conditions de l'exercice de la sous-traitance directe ou indirecte sont définies dans le CCAG référencé dans l'acte d'engagement valant CCAP.

Le candidat précisera le nom de tout sous-traitant dans son acte d'engagement et mettre à l'appui de son offre l'acte spécial de sous-traitance (DC4) accompagné de toutes les pièces listées dans celui-ci.

La sous-traitance déposée avec l'offre sera analysée. Si elle reçoit l'agrément, elle sera annexée à l'acte d'engagement.

6. Jugement des offres et attribution du marché

6.1. Critères de jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du dossier de consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères communs suivants pondérés :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

6.1.1. Critère « valeur technique »

La valeur technique est notée sur 60 points (note A). Elle appréciée en tenant compte des éléments contenus dans le cadre de réponse technique valant mémoire technique.

Le détail des sous-critères et leur notation sont précisés dans ce cadre de réponse.

6.1.2. Critère « prix »

Le prix est noté sur 40 points (note B). Il correspond au montant figurant sur la DPGF.

Le meilleur prix obtiendra la note de 40.

Les autres notes seront calculées selon la formule :

N = [(prix de l'offre la moins disante/prix de l'offre analysée)] x 40

6.2. Note finale

La note finale sera constituée de l'addition des notes A et B.

6.3. Négociation

La personne publique se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats. Elle peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

En l'absence de négociations, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées.

En cas de négociations, seules les offres inappropriées seront éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Lorsque la négociation a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables seront éliminées.

6.4. Classement des offres

Le marché est attribué au candidat classé 1er dans l'ordre de classement des notes finales après éventuelle négociation.

A l'issue du classement, en cas d'égalité, le marché est attribué au candidat qui aura obtenu la meilleure note pour le critère prépondérant.

6.5. Visite des sites

Une visite sur site aura lieu le jeudi 7 septembre 2023 à 11h00.
Le candidat confirmera sa présence par courriel auprès de Madame Sabira LATTI :

- latti@grand-parc.fr
- tél : 06 11 75 36 08

Le rendez-vous est fixé au point accueil de l'Atol'.

7. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les pièces constitutives de la candidature et de l'offre sont transmises pour les date et heure limites de réponse fixées en page de garde du présent règlement de la consultation à l'adresse courriel marches@grand-parc.fr par tout moyen permettant leur transmission en cas de dossier volumineux.

Une copie de sauvegarde ce dernier peut être remise dans les mêmes délais à l'adresse suivante :

SEGAPAL
Service marchés
Chemin de la Bletta
69120 VAULX EN VELIN

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli cacheté comportant les mentions visibles suivantes :

Copie de sauvegarde
« Maîtrise d'œuvre Déconstruction de la ferme de La Forestière »
Procédure n° **P2023-09-M**
Nom du candidat ……..
NE PAS OUVRIR

8. Voie de recours

En cas de litige, seul le tribunal administratif de Lyon est compétent.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Palais des Juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr